

DE L'OBSERVATION À LA TRANSMISSION

GUIDE DE RÉALISATION

DU DOSSIER ÉDUCATIF DE L'ENFANT



La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web
mfa.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Ministère de la Famille

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021

ISBN (PDF) : 978-2-550-86305-2

(Édition anglaise : ISBN 978-2-550-88703-4)

Table des matières

Introduction	2
Le dossier éducatif de l'enfant.....	3
Les objectifs du dossier éducatif de l'enfant.....	3
La tenue du dossier éducatif de l'enfant : une responsabilité partagée	4
Le programme éducatif en soutien à la tenue du dossier éducatif de l'enfant	4
Le modèle du dossier éducatif de l'enfant.....	6
Le portrait périodique du développement de l'enfant.....	7
Les étapes préalables à la rédaction des portraits périodiques.....	7
La rédaction du portrait périodique du développement de l'enfant.....	11
Les informations supplémentaires relatives au développement de l'enfant (section facultative)	14
La rencontre avec le parent.....	16
Les pratiques à privilégier lors de la rencontre avec le parent	16
La transmission du dossier éducatif à un tiers	18
Conclusion.....	19
Références.....	20

Introduction

Les prestataires de services de garde éducatifs à l'enfance (SGEE) doivent dorénavant tenir un dossier éducatif de l'enfant (dossier éducatif) pour chaque enfant qu'ils reçoivent, tel que le prescrit la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* (LSGEE)¹. Alors que l'observation des enfants est une pratique bien intégrée dans les SGEE, la rédaction d'un bilan de l'état du développement de l'enfant est implantée de manière variable par ceux-ci : cela implique que certains devront s'approprier cette pratique. Ainsi, ce guide vise à soutenir le personnel éducateur et les personnes responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) dans chacune des étapes menant à la réalisation du dossier éducatif : de l'observation de l'enfant à la rédaction du portrait périodique du développement et à sa transmission au parent.

Le dossier éducatif de l'enfant

Le dossier éducatif permet de recueillir périodiquement des informations relatives au développement de l'enfant dans chacun des domaines suivants : physique et moteur, cognitif, langagier ainsi que social et affectif.

Le dossier éducatif n'est ni un bulletin ni un outil diagnostique, pas plus qu'il ne sert à mesurer l'atteinte d'une cible d'apprentissage par l'enfant.

Il comprend uniquement les documents et les renseignements suivants :

- le nom et la date de naissance de l'enfant;
- le nom du parent;
- la date de début de la prestation des services;
- les portraits périodiques;
- les documents ou les renseignements liés au soutien particulier accordé à l'enfant et pris en compte dans la rédaction de son portrait périodique, le cas échéant².

Le portrait périodique doit être complété pour l'enfant à qui le prestataire fournit des services de garde depuis au moins 60 jours. Il est rédigé deux fois par année, soit en novembre et en mai, par une personne qui applique le programme éducatif auprès de l'enfant (personnel éducateur ou RSG). Il est par la suite transmis au parent au plus tard le 15 décembre et le 15 juin de chaque année³.

Les objectifs du dossier éducatif de l'enfant

Le dossier éducatif permet au personnel éducateur et aux RSG de communiquer au parent l'évolution du développement global de son enfant. On y présente entre autres les forces de l'enfant, ses intérêts, ses habiletés acquises ainsi que celles en développement. On y fait état aussi des efforts de l'enfant, des défis rencontrés lorsqu'il expérimente ou consolide de nouvelles habiletés ou de nouveaux apprentissages, en s'appuyant sur les actions éducatives mises en place pour l'accompagner et le soutenir durant son parcours en SGEE.

Il permet également de soutenir le personnel éducateur et les RSG dans la détection de difficultés significatives et persistantes chez l'enfant. Rappelons qu'il n'appartient pas au personnel éducateur ou aux RSG de poser un diagnostic, un acte réservé qui requiert des connaissances spécialisées. Ils pourront toutefois partager leurs observations avec le parent, qui lui pourra entamer des démarches de consultation auprès de spécialistes, au besoin.

De plus, le dossier éducatif facilite les différentes transitions dans la vie de l'enfant, dont celle vers l'école. Le contenu du dossier éducatif constitue de l'information précieuse pour le nouveau milieu qui accueille l'enfant. Il permet de connaître plus rapidement les besoins de l'enfant et assure ainsi la continuité des actions éducatives mises en place.

Les objectifs du dossier éducatif de l'enfant

- 1- Communiquer au parent les informations relatives au développement de l'enfant dans chacun des domaines.
- 2- Soutenir le personnel éducateur et les RSG dans la détection des difficultés significatives et persistantes, le cas échéant.
- 3- Faciliter les différentes transitions dans la vie de l'enfant, dont celle vers l'école.

La tenue du dossier éducatif de l'enfant : une responsabilité partagée

La tenue du dossier éducatif est une responsabilité partagée entre le personnel éducateur, les RSG et les gestionnaires.

Cette démarche doit être portée par tous et réalisée pour chacun des enfants accueillis au SGEE.

L'équipe de gestion peut par exemple mettre le dossier éducatif à l'ordre du jour des réunions. Il s'agit d'un espace intéressant pour permettre au personnel éducateur d'échanger en équipe sur les bons coups et les difficultés vécues lors de la mise en œuvre du dossier éducatif. C'est également un moment propice pour partager les observations et les perceptions afin d'en dégager une vision commune du développement des enfants. Ce sont des occasions favorables à la mise en commun de connaissances, aussi diverses soient-elles, au sein d'une même équipe.

Il est également possible de revoir certains aspects de l'organisation pour faciliter l'observation des enfants, pour mieux colliger ces informations ou encore pour soutenir le processus de rédaction du portrait périodique.

Pour leur part, les RSG peuvent avoir recours au soutien de leur bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC) si elles en font la demande : il peut s'agir, par exemple, d'accompagnement pour la rédaction du portrait périodique, d'accès à une offre de formation continue de qualité sur le développement de l'enfant ou sur l'observation. Des groupes informels de quelques RSG peuvent aussi être mis sur pied pour discuter des différentes étapes de réalisation du dossier éducatif.

Le programme éducatif en soutien à la tenue du dossier éducatif de l'enfant

Le programme éducatif *Accueillir la petite enfance* est un outil de travail consensuel pour toute personne qui travaille dans un SGEE. Les contenus théoriques et les pratiques éducatives qu'on y trouve pour soutenir le développement global des enfants guident le personnel éducateur et les RSG dans leurs interventions au quotidien.

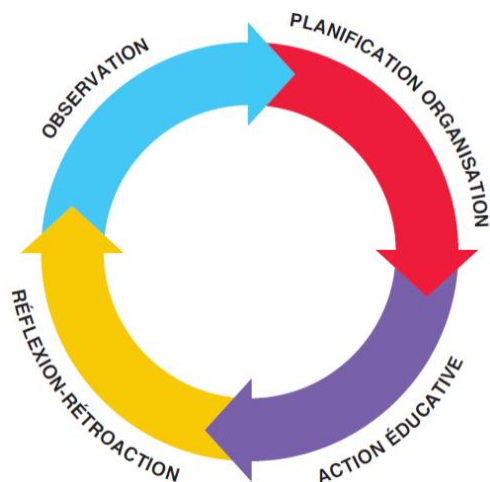
Accueillir la petite enfance demeure une référence de choix pour soutenir les gestionnaires, le personnel éducateur et les RSG dans la réalisation du dossier éducatif de l'enfant.

Le processus de l'intervention éducative

« Le processus de l'intervention éducative est le moyen par lequel le personnel éducateur et les RSG choisissent, planifient et réalisent leurs actions éducatives à partir de leurs observations, puis les évaluent et les ajustent⁴. » Sa mise en œuvre, au quotidien et en continu, permet au personnel éducateur et aux RSG de favoriser l'apprentissage actif des enfants en leur offrant des expériences basées sur leurs champs d'intérêt, leur niveau de développement, leurs forces et leurs besoins⁵.

C'est à l'aide du processus de l'intervention éducative, plus précisément en réalisant l'étape de l'observation, que les éducatrices recueillent les données essentielles pour compléter le portrait périodique de l'enfant. Au quotidien, le personnel éducateur et les RSG observent les enfants en action dans les jeux, lors des routines ou encore au moment des transitions. C'est également en notant les actions éducatives mises en place, adaptées à chacun des enfants, ainsi qu'à l'étape de la réflexion et de la rétroaction que le personnel éducateur et les RSG puisent les informations nécessaires à la rédaction du portrait périodique.

Schéma du processus de l'intervention éducative⁶



Les principes de base

Lors de la rédaction du portrait périodique, le personnel éducateur et les RSG s'appuient sur les principes de base du programme éducatif *Accueillir la petite enfance*. La formulation de leurs commentaires traduit, pour chaque enfant, son unicité et son développement dans tous les domaines (physique et moteur, cognitif, langagier, social et affectif). Le partage de leurs observations et le contexte derrière celles-ci démontrent également que l'enfant apprend par le jeu et qu'il est l'acteur principal de son développement. Enfin, lorsque le parent demande une rencontre de suivi concernant le dossier éducatif, le personnel éducateur et la RSG la planifient, en tenant compte du principe de base suivant : *le partenariat avec le SGEE et les parents est essentiel au développement harmonieux de l'enfant*.

Chaque enfant est unique

Bien que l'on puisse se référer à des séquences de développement probables pour la majorité des enfants, il n'en est pas ainsi pour l'acquisition d'habiletés et d'apprentissages, qui peut varier d'un enfant à l'autre. Il arrive donc que l'on observe des plateaux, des avancées et parfois même des régressions, ce qui fait partie du déroulement normal du développement de l'enfant.

Les principes de base du programme éducatif⁷

- 1- Le partenariat avec le SGEE et le parent est essentiel au développement harmonieux de l'enfant.
- 2- Chaque enfant est unique.
- 3- L'enfant est l'acteur principal de son développement.
- 4- L'enfant apprend par le jeu.
- 5- Le développement de l'enfant est un processus global et intégré.

Le modèle du dossier éducatif de l'enfant

Le Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RSGEE) énumère certaines exigences concernant le dossier éducatif⁸, mais n'en prescrit aucun format, ce qui est aussi le cas pour les portraits périodiques. Les prestataires ont le choix de tenir le dossier éducatif en version électronique ou en version papier, pour autant qu'il réponde aux normes prescrites par le RSGEE.

Par ailleurs, les prestataires qui le souhaitent peuvent utiliser le modèle produit par le ministère de la Famille⁹, en format électronique ou papier, qui s'inscrit en conformité avec le RSGEE :

- Une section identification : le nom et la date de naissance de l'enfant, le nom du parent ou du tuteur, la date de début de la prestation des services de garde;
- Les portraits périodiques du développement de l'enfant, qui présentent une vue d'ensemble de l'état du développement de l'enfant dans les domaines physique et moteur, langagier, cognitif ainsi que social et affectif;
- Une section permettant de faire le lien avec le soutien particulier accordé à l'enfant, soit les documents ou les renseignements liés au soutien particulier accordé et pris en compte dans la rédaction des portraits.

De plus, le modèle proposé contient une section facultative à remplir si des difficultés significatives et persistantes sont constatées pour la période, ou depuis le dernier portrait périodique.

Le portrait périodique du développement de l'enfant

Le portrait périodique est un document qui présente globalement une appréciation qualitative de l'évolution du développement de l'enfant au cours des six derniers mois dans chacun des domaines suivants : physique et moteur, cognitif, langagier ainsi que social et affectif. Chaque portrait périodique est ensuite déposé dans le dossier éducatif, et ce, en novembre et en mai.

Les étapes préalables à la rédaction des portraits périodiques

L'observation permet notamment de mieux connaître l'enfant, de porter une attention particulière sur un moment précis, de constater où chacun en est dans son développement. L'observation permet aussi d'anticiper les apprentissages que les enfants s'appêtent à réaliser (zone proximale de développement). Ainsi, le personnel éducateur ou la RSG pourra cibler les actions éducatives appropriées, à partir d'attentes ajustées à l'enfant, et lui offrir l'accompagnement et le soutien nécessaires (étayage).

Zone proximale de développement et étayage

- 1- Zone proximale de développement : la différence entre ce qu'un enfant peut réaliser seul (son niveau actuel de développement) et ce qu'il peut réaliser avec l'aide d'un adulte ou d'un pair; la prochaine étape de son développement¹⁰.
- 2- Étayage : « Action de soutenir et de guider les apprentissages de l'enfant notamment par le dialogue, en tenant compte de ses capacités actuelles et de celles qu'il pourra acquérir¹¹. » « C'est principalement par l'étayage que l'adulte pourra soutenir l'enfant dans sa zone proximale de développement¹². »

Enfin, l'observation permet l'adoption d'un regard critique sur les actions éducatives mises en place pour soutenir le développement global de chaque enfant. C'est en prenant le temps d'examiner les données recueillies, de constater les actions éducatives qui fonctionnent bien ou encore celles qui convenaient moins dans le contexte, qu'il est possible d'apporter les ajustements nécessaires pour mieux répondre aux besoins de l'enfant.

Il faut distinguer l'observation de la vigilance. Le regard porté sur les enfants est souvent de l'ordre de la vigilance, une pratique quotidienne du personnel éducateur et des RSG, qui veillent au bien-être et à la sécurité des enfants de leur groupe. La vigilance permet de répondre rapidement aux situations nécessitant une intervention immédiate¹³.

Quant à l'observation, elle est pratiquée quotidiennement, en continu et à différents moments de la journée. Elle peut être planifiée ou spontanée. L'observation planifiée est intentionnelle et consiste à collecter des informations dans un but précis à la suite d'une réflexion; elle sert notamment à vérifier des hypothèses. L'observation spontanée consiste plutôt à « capter une action ou un comportement inattendu, une nouvelle habileté, etc., au quotidien, de façon spontanée.¹⁴ ».

Observer quotidiennement l'enfant permet notamment :

- 1- de mieux le connaître;
- 2- d'identifier sa zone proximale de développement;
- 3- de le situer globalement dans son développement;
- 4- de cerner les difficultés significatives et persistantes, le cas échéant;
- 5- de déterminer les actions éducatives qui lui sont appropriées;
- 6- de poser un regard réflexif sur la pratique du personnel éducateur et des RSG et d'apporter les ajustements nécessaires, au besoin.

Planifier l'observation

Planifier l'observation permet au personnel éducateur et à la RSG de concentrer leur attention sur des éléments en particulier. Cette attention doit être soutenue et méthodique pour favoriser l'établissement des priorités et pour faire en sorte que chaque enfant ait été observé dans tous les domaines de son développement¹⁵. Bien planifier permet également au personnel éducateur **de mener cette démarche parallèlement aux autres tâches** à accomplir dans le quotidien, et ce, de façon continue et efficace.

Dans un premier temps, il s'agit de déterminer l'objectif de l'observation ou encore la question à éclaircir (par exemple, cibler un domaine de développement en particulier, un comportement, une problématique ou encore une hypothèse à vérifier)¹⁶. Les questions qui suivent peuvent également soutenir la planification.

« Qui? » Déterminer quel enfant sera observé et prendre le temps de le noter permet de s'assurer que l'ensemble du groupe a fait l'objet d'observations.

« Quoi? » Déterminer ce qui fera l'objet de l'observation en fonction de l'objectif ou de la question de départ : les actions de l'enfant, sa façon de résoudre les problèmes, ses réactions face au conflit, ses stratégies d'adaptation, etc. Il importe d'observer l'enfant à plusieurs reprises avant de se prononcer sur ses forces, ses progrès ou ses défis au quotidien : cela permet de documenter et d'observer, ou non, une récurrence. Plusieurs observations permettent de situer le développement de l'enfant qui est en constante évolution.

« Quand? » Déterminer à quel moment ou dans quel lieu se déroulera l'observation. Tous les moments de la journée peuvent être propices à l'observation, qu'elle soit planifiée ou non. Il n'est pas nécessaire que des conditions particulières soient en place pour observer¹⁷.

Noter et consigner les données d'observation et les informations sur les actions éducatives mises en place

Lorsque l'objectif de l'observation est déterminé et que celle-ci est planifiée, le personnel éducateur ou la RSG choisit le ou les outils à privilégier pour consigner les données d'observation. Le choix de l'outil est laissé à la discrétion du personnel éducateur et de la RSG selon leur besoin et leur façon de faire.

Outils de notation et de consignation

On trouve plusieurs outils pour organiser et consigner l'observation. Ceux-ci ont pour objectif de faciliter la prise de notes, de permettre un repérage rapide de l'information et de situer cette dernière dans le temps. Idéalement, l'outil privilégié comporte un espace pour noter la date et le contexte.

Voici quelques outils qui peuvent être utilisés :

- Cartable comprenant un onglet pour chaque enfant et dont les fiches peuvent être remplies au fil des jours;
- Petit carnet de poche pour les notes prises sur le vif, facilitant la prise de notes à l'extérieur;
- Outils informatisés;
- Fiche anecdotique;
- Journal de bord;
- Grilles d'observation comprenant un espace pour illustrer les nuances d'un fait observé¹⁸.

Si l'outil utilisé s'y prête, il peut être déposé dans le dossier éducatif pour consultation ultérieure en soutien à la présentation du portrait périodique.

Noter les données d'observation

Noter les données d'observation doit être une opération simple et spontanée. Il importe de noter les données d'observation dans un court délai, de façon abrégée et organisée chronologiquement afin d'éviter de se perdre dans un amas d'informations. Lorsque c'est possible, le partage des observations avec d'autres collègues intervenant auprès de l'enfant permet de renforcer la validité des données.

Les données d'observation doivent être des énoncés de faits pertinents selon l'objectif d'observation préalablement déterminé. Elles doivent être suffisamment précises pour être utilisées lors de la rédaction du portrait périodique. Les détails doivent être significatifs, mais ne doivent pas tomber dans la description inutile¹⁹. Le fait de noter le contexte entourant les données d'observation peut également s'avérer de l'information précieuse lors de la rédaction du portrait périodique.

Pour être efficace, la note devrait contenir trois principaux éléments :

- « Contexte : les éléments de contexte jugés utiles comme le jeu en cours, le moment de la journée, les pairs présents, le matériel utilisé, le climat du groupe, etc.;
- Action(s) : la ou les actions posées par l'enfant;
- Apprentissage(s) : ce que l'enfant est en train d'apprendre en lien avec le ou les domaines de développement concernés²⁰ ».

Il est par ailleurs intéressant d'associer chaque donnée d'observation aux domaines de développement pour s'assurer que chaque enfant a fait l'objet d'observations²¹.

Suggestions pour faciliter la prise de notes :

- Noter les données d'observation de manière lisible et s'assurer que la formulation ne porte pas à confusion²²;
- Dater et placer les données d'observation en ordre chronologique pour qu'il soit possible de suivre le cheminement de l'enfant;
- Sélectionner les observations significatives en matière d'apprentissages et de développement²³.
- Associer les données d'observation au domaine de développement²⁴;
- Noter les éléments de contexte pertinents²⁵;
- Préparer des fiches pour chaque enfant en y inscrivant la ou les questions à éclaircir et les domaines de développement, de manière à s'assurer que tous les domaines et que tous les enfants ont fait l'objet d'observations²⁶.

L'analyse et l'interprétation des observations au regard de la rédaction du portrait périodique

Lorsque les données d'observation ont été recueillies, il est temps d'analyser celles qui seront retenues et interprétées avant de procéder à la rédaction du portrait périodique. Une bonne connaissance du développement global de l'enfant est nécessaire pour permettre au personnel éducateur et à la RSG d'effectuer une analyse et une interprétation justes des données d'observation. À cette étape, il est également important de se rappeler que tous les enfants ne se trouvent pas au même niveau de développement : chaque enfant est unique.

L'analyse

« L'analyse consiste à étudier un ensemble d'observations pour dégager les éléments qui le composent de façon à pouvoir les interpréter²⁷. » Elle permet parfois de mettre en lumière les antécédents et les conséquences d'un comportement²⁸.

Une première analyse est faite **au moment même** où l'on évalue la pertinence de noter ou non une action de l'enfant. Une fois celle-ci consignée et le contexte précisé, il est judicieux de **se questionner sur ce que l'enfant est en train d'apprendre ou de développer**. Cette étape s'inscrit également dans une première analyse²⁹.

Il importe de regrouper les données d'observation pertinentes et leur contexte :

- Selon un laps de temps donné (pour le portrait périodique, au cours des six derniers mois);
- Par thèmes ou par catégories afin d'en faire ressortir les constances et les contrastes, les ressemblances et les différences³⁰;
- En tenant compte des comportements récurrents, mais aussi de ce qui est nouveau afin de situer le développement de l'enfant.

Cet exercice facilitera la sélection des données qui sont pertinentes pour l'interprétation.

L'interprétation

L'interprétation des observations, quant à elle, consiste à se servir de l'analyse pour comprendre et expliquer le vécu des enfants. Elle permet également d'envisager ce qui pourrait soutenir les apprentissages des enfants et favoriser leur bien-être³¹. L'interprétation peut prendre la forme d'hypothèses ou de pistes d'intervention.

Le recours à différents types de références utiles portant sur le développement de l'enfant (ouvrages, continuums de développement, grilles, curriculums, etc.) peut soutenir le personnel éducateur et la RSG dans l'interprétation juste des données d'observation préalablement analysées. Il importe de s'assurer de la validité des références consultées.

Références suggérées

- 1- *Étapes du développement* du Portail Enfance et Familles, de l'Université de Montréal³².
- 2- *Le développement de l'enfant au quotidien de 0 à 6 ans*, de Francine Ferland³³.
- 3- *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, de Caroline Bouchard³⁴.
- 4- *Pas à pas*, de l'Association québécoise des centres de la petite enfance³⁵.
- 5- *Continuum de développement*, du gouvernement de l'Ontario³⁶.
- 6- *Curriculum éducatif pour la petite enfance francophone*, du gouvernement du Nouveau-Brunswick³⁷.

La rédaction du portrait périodique du développement de l'enfant

Pour compléter le portrait périodique, il est suggéré de formuler sommairement un à deux commentaires qualitatifs décrivant le développement de l'enfant pour chacun des domaines de développement. La qualité des commentaires formulés doit primer sur la quantité de mots utilisés. Il s'agit d'un exercice de synthèse qui fait référence à la capacité de cerner l'information pertinente à transmettre et d'établir les liens entre les données d'observation afin de présenter une vue d'ensemble.

À titre indicatif, voici les domaines de développement ainsi que leurs principales composantes³⁸ :

Domaine physique et moteur	Domaine cognitif	Domaine langagier	Domaine social et affectif
• Santé et sécurité • Alimentation • Sommeil • Hygiène • Développement sensoriel • Schéma corporel • Motricité globale • Motricité fine	• Attention • Mémoire • Fonction symbolique • Catégories et concepts • Raisonnement • Éveil aux mathématiques • Éveil aux sciences	• Langage prélinguistique • Langage oral • Éveil à la lecture et à l'écriture • Développement graphique	• Attachement • Tempérament • Concept de soi • Identité • Compétences émotionnelles • Compétences sociales

Les commentaires font état, pour les six mois précédant la rédaction du portrait périodique, du cheminement de l'enfant au SGEE, de ses intérêts, de ses réussites, de ses progrès et des défis rencontrés lorsqu'il expérimente ou consolide de nouvelles habiletés ou de nouveaux apprentissages. En effet, la rédaction des commentaires s'inspire des observations faites au cours des six mois précédents et met de l'avant les faits saillants pour cette période. Ils peuvent également souligner les actions éducatives mises en place pour répondre aux besoins de l'enfant.

Les commentaires sont formulés de manière constructive et sur un ton respectueux, dans un français correct. L'utilisation de verbes d'action (il court, il identifie, il pointe, etc.) permet de concentrer les formulations sur ce que l'enfant sait faire et sur la façon dont il le fait³⁹. Les commentaires présentent notamment les forces, les réussites et les habiletés de l'enfant. Ils peuvent, par exemple, être soutenus par une anecdote particulière qui illustre les apprentissages de l'enfant.

À retenir lors de la rédaction

Les commentaires font état du cheminement de l'enfant dans chacun des domaines de développement, ils présentent notamment :

- 1- ses progrès;
- 2- ses intérêts;
- 3- ses réussites, ses forces et ses habiletés;
- 4- les défis rencontrés lorsqu'il expérimente ou consolide de nouvelles habiletés ou de nouveaux apprentissages, en témoignant de ses efforts et du soutien requis pour les surmonter;
- 5- les actions éducatives mises en place ou celles prévues pour l'accompagner et répondre à ses besoins.

Les commentaires sont :

- 1- formulés de manière constructive et sur un ton respectueux;
- 2- exempts d'étiquettes globalisantes, de jugements de valeur ou de stéréotypes;
- 3- rédigés dans un français correct;
- 4- formulés à l'aide de verbes d'action;
- 5- présentés de manière à faire référence à des faits observables (ce qui peut être vu ou entendu);
- 6- fidèles à la réalité.

Au besoin, les commentaires peuvent être :

- 1- nuancés par l'utilisation des éléments du contexte;
- 2- soutenus par une anecdote.

Éviter les biais lors de la rédaction

Lors de la rédaction, plusieurs biais peuvent venir teinter la formulation des commentaires, qu'il s'agisse de jugements de valeur, de raccourcis, de biais cognitifs, de stéréotypes ou de préjugés. En prendre conscience permet généralement de les éviter. Les commentaires rédigés se doivent donc d'être exempts d'étiquettes globalisantes pouvant porter préjudice à l'enfant. Enfin, « [l']autoévaluation demeure le moyen le plus efficace d'éviter les filtres qui peuvent nuire à l'objectivité de l'éducatrice⁴⁰. »

Les informations supplémentaires relatives au développement de l'enfant (section facultative)

Le modèle de dossier éducatif proposé par le ministère de la Famille contient une section facultative à remplir lorsque l'analyse et l'interprétation des données d'observation suscitent des questionnements dans un ou des domaines de développement, ou encore lorsque sont constatées chez l'enfant des difficultés significatives et persistantes pour la période en cours ou depuis le dernier portrait périodique. Cette section vise à soutenir le personnel éducateur et les RSG dans leur rôle de détection. Ce contenu servira également de référence au moment de transmettre l'information au parent.

Rappelons que lorsqu'un comportement suscite des inquiétudes ou des questionnements, le personnel éducateur ou la RSG s'appuie sur l'observation pour mieux comprendre la situation. Dans quel contexte ce comportement est-il observé? Est-il récurrent? Est-ce qu'il perdure dans le temps? Les réponses à ces questions permettront d'émettre des hypothèses et de déterminer les interventions à mettre en place pour mieux répondre aux besoins de l'enfant. Il importe de rappeler que certains comportements qui suscitent des inquiétudes à un âge peuvent être tout à fait acceptables à d'autres âges. Chaque enfant est unique et son développement est influencé par les caractéristiques qui lui sont propres, son environnement humain ainsi que son environnement physique. Dans le cas où, malgré les interventions, les observations et l'analyse laissent poindre une difficulté significative et persistante, remplir la section facultative permet d'approfondir les observations (interventions, liens avec des continuums, échanges avec le parent, usage d'un outil de détection, prochaines étapes).

Domaine(s) de développement qui suscite(nt) un questionnement

En s'appuyant sur l'interprétation des observations ainsi que sur les actions éducatives mises en place, le ou les domaines de développement qui suscitent un questionnement doivent être précisés.

Actions éducatives mises en place pour soutenir l'enfant et résultats obtenus

Il s'agit d'inscrire les actions éducatives mises en place auprès de l'enfant pour répondre à ses besoins ainsi que les résultats obtenus. Ces informations faciliteront la communication au parent, en plus d'assurer un suivi de l'évolution de la situation d'un portrait périodique à l'autre.

Outils utilisés pour confirmer le questionnement, le cas échéant (annexes)

Lorsque certains doutes demeurent malgré les actions éducatives mises en place, il est possible d'utiliser des outils de référence sur le développement de l'enfant ou des outils de détection pour clarifier certains éléments, pour appuyer ou infirmer le ou les questionnements. L'outil utilisé sera alors annexé au dossier éducatif.

Une liste non exhaustive de différents outils disponibles est accessible dans la section du dossier éducatif de l'enfant du site Web du ministère de la Famille⁴¹.

Ainsi, le dossier permettra, au besoin, de diriger l'enfant vers le réseau de la santé et des services sociaux; il permettra aussi la poursuite de services lors de transitions, dont celle vers l'école.

Synthèse des échanges avec le parent et pistes d'action à privilégier pour l'enfant

Cette section permet de consigner la synthèse des échanges avec le parent concernant le questionnement soulevé ou les difficultés significatives et persistantes repérées, ainsi que les pistes d'action à privilégier qui ont été convenues avec le parent pour répondre aux besoins de l'enfant.

Quels que soient les constats exposés, il ne faut pas oublier qu'il appartient au parent de déterminer s'il souhaite ou non amorcer une démarche auprès d'un professionnel du réseau de la santé et des services sociaux.

La rencontre avec le parent

Une copie du portrait périodique doit obligatoirement être transmise au parent au plus tard le 15 décembre et le 15 juin de chaque année⁴². Lorsque le parent en fait la demande, le personnel éducateur ou la RSG doit se rendre disponible pour une rencontre⁴³. Celle-ci a pour objectif de discuter du dossier éducatif, notamment du portrait périodique. Elle ne se substitue pas aux échanges quotidiens qui permettent de recueillir des informations complémentaires pertinentes pour soutenir le développement de l'enfant.

Cette rencontre peut être aussi un levier pour établir une relation constructive et positive entre le personnel éducateur, les RSG et le parent. Elle centre le dialogue sur l'enfant et son développement⁴⁴. La relation de partenariat entre le parent, le personnel éducateur et la RSG se construit au fil du temps sur la base des responsabilités et de la prise de décision partagées, sur la confiance mutuelle et le respect⁴⁵. De plus, adopter un style d'intervention démocratique avec le parent, en instaurant notamment un climat positif, l'amène à se sentir respecté et favorise la confiance en sa compétence parentale⁴⁶.

Les pratiques à privilégier lors de la rencontre avec le parent

La rencontre permet d'ouvrir le dialogue entre le parent et le personnel éducateur ou la RSG. S'appuyer sur les cinq principes de l'approche centrée sur la famille favorise des échanges constructifs centrés sur l'enfant et permet également d'assurer une cohérence des actions, dans le respect des rôles et des valeurs de chacun.

Cinq principes de l'approche centrée sur la famille en soutien à la communication du dossier éducatif⁴⁷

- 1- **Reconnaître les connaissances et l'expertise de l'autre** : mettre en commun, avec le parent, les compétences et les connaissances au service de l'enfant.
- 2- **Favoriser une communication bidirectionnelle** : offrir des moyens de communication qui favorisent les échanges et engagent toutes les parties.
- 3- **Partager le pouvoir et la prise de décision** : arrimer, avec le parent, les actions éducatives et les attitudes rend celles-ci plus cohérentes et pertinentes pour l'enfant, tout en permettant au parent, au personnel éducateur et à la RSG de développer leurs compétences.
- 4- **Reconnaître et respecter la diversité** : respecter et valoriser les différents types de familles dans leurs valeurs et leurs habitudes constitue une richesse pour nos SGEE.
- 5- **Créer des réseaux naturels de soutien** : créer des liens entre les parents du SGEE, leur faire connaître les ressources de la communauté et créer des occasions propices à des rencontres entre parents.

Préalablement à la rencontre, il peut être suggéré au parent, pour mieux préparer les échanges, de prendre connaissance du dossier éducatif. Le contenu du dossier éducatif devrait être l'objet principal de la rencontre. Les échanges portent principalement sur l'état du développement de l'enfant dans chacun des domaines. En s'appuyant sur le contenu du portrait périodique, on présente les habiletés acquises et en développement, les forces ainsi que les intérêts de l'enfant. On témoigne des efforts de l'enfant, des défis rencontrés lorsqu'il expérimente ou consolide de nouvelles habiletés ou de nouveaux apprentissages, tout en se reposant sur les actions éducatives mises en place pour l'accompagner et le soutenir durant son parcours en SGEE. Par ailleurs, il peut être intéressant de présenter au parent, lors de la rencontre, quelques éléments clés soulignant les apprentissages de l'enfant (photos, réalisations, anecdotes).

Il s'avère judicieux de porter une attention particulière au choix des mots utilisés, notamment lorsqu'il est question d'aborder des difficultés significatives et persistantes rencontrées par l'enfant. Une communication positive facilite la réception du message et prédispose aux échanges constructifs.

Échanger avec le parent à propos de ce que vit l'enfant à la maison, des interventions privilégiées et des règles de vie permet de recueillir des informations précieuses pour cibler les actions éducatives les plus porteuses qui soutiendront le développement de l'enfant.

Il ne faut pas hésiter à prendre des notes lors de la rencontre, que ce soit au sujet de nouvelles informations sur l'enfant, son contexte familial, les questionnements du parent, les stratégies communes envisagées, etc.

À retenir

- 1- Reconnaître l'expertise du parent.
- 2- Porter un intérêt sincère au parent.
- 3- Adopter une attitude exempte de jugement.
- 4- Accueillir les questions du parent.
- 5- S'assurer que le parent comprend bien les informations transmises.
- 6- Porter attention aux réactions du parent.
- 7- Permettre au parent de s'exprimer, de donner son opinion, de faire part de ses inquiétudes.

La transmission du dossier éducatif à un tiers

Le parent est libre de disposer du dossier éducatif et de l'ensemble de son contenu selon ses besoins. Avant de procéder à la transmission à un tiers ou à la reproduction du dossier éducatif, le SGEE doit préalablement obtenir l'autorisation du parent. Toutefois, lorsque l'enfant change de groupe au sein d'un même SGEE, le parent n'a pas à fournir d'autorisation de transmission du dossier, celui-ci est transmis à l'éducatrice attitrée à l'enfant⁴⁸. Au moment où se termine la prestation des services de garde, l'original du dossier éducatif est remis au parent⁴⁹.

Enfin, rappelons que le prestataire est tenu de conserver une copie du dossier éducatif et une preuve de sa transmission au parent pendant une période d'un an après le départ de l'enfant⁵⁰. À l'expiration de cette période, le prestataire doit détruire la copie du dossier éducatif.

Conclusion

La tenue d'un dossier éducatif pour chaque enfant fréquentant un SGEE au Québec s'inscrit dans un processus d'amélioration continue de la qualité éducative.

Rappelons que le dossier éducatif de l'enfant permet de communiquer au parent les informations relatives au développement de l'enfant dans chacun des domaines, de soutenir le personnel éducateur et les RSG dans la détection des difficultés et de faciliter les différentes transitions dans la vie de l'enfant, dont celle vers l'école. C'est en observant les enfants au quotidien que le personnel éducateur et les RSG peuvent recueillir les informations pertinentes pour compléter les portraits périodiques de chacun.

Enfin, la transmission du dossier éducatif au parent et la rencontre avec lui (s'il en fait la demande) sont des étapes importantes à ne pas négliger dans la réalisation du dossier éducatif de l'enfant. Elles témoignent de l'importance accordée à l'établissement d'un partenariat entre la famille et le SGEE.

Questions en lien avec votre pratique

- 1- Que pouvez-vous mettre en place dans votre milieu pour faciliter la réalisation du dossier éducatif de l'enfant?
- 2- Comment pouvez-vous consigner facilement vos données d'observation?
- 3- Comment envisagez-vous d'organiser le travail pour faciliter l'observation des enfants, pour faciliter la prise de notes?
- 4- Quelles stratégies allez-vous adopter pour analyser et interpréter vos données d'observation en vue de faciliter la rédaction?
- 5- Lors de la communication du dossier éducatif au parent, comment pouvez-vous favoriser la relation de partenariat avec lui?

Il n'y a pas de réponse unique. Chaque SGEE aura sa façon de faire en accord avec ses procédures, ses valeurs et sa couleur.

Références

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 57.1, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/S-4.1.1>], (consulté en septembre 2020).
2. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 123.0.1, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202/>], (consulté en septembre 2020).
3. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 123.0.3 et 123.0.4, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202/>], (consulté en septembre 2020).
4. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 47, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
5. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 48, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
6. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 48, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
7. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 63, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
8. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 123.0.1, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202/>], (consulté en septembre 2020).
9. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Dossier éducatif de l'enfant*, Québec, ministère de la Famille, [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/dossier-educatif/Pages/index.aspx>] (consulté en septembre 2020).
10. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 92, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
11. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 239.
12. CLOUTIER, Sonia, dans BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 239.

13. FONTAINE, Anne-Marie, *L'observation professionnelle des jeunes enfants, un travail d'équipe*, France, Édition Philippe Duval, 2016, p. 17.
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 51, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
14. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 450.
15. LALONDE-GRATON, Micheline, *Fondements et pratiques de l'éducation à la petite enfance*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2003, p. 153.
16. BERTHIAUME, Denise, *L'observation de l'enfant en milieu éducatif*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, 2004, p. 193-203.
17. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 52, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
18. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 453.
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 52, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
19. BERTHIAUME, Denise, *L'observation de l'enfant en milieu éducatif*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, 2004, p. 74.
20. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 452.
21. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 452.
22. MALENFANT, Nicole, *Routines et transitions en services éducatifs. CPE, garderie, SGMS, prématernelle et maternelle (troisième édition)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2014, p. 341.
23. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 447.
24. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 452.
25. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 452.
26. BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 453.
27. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 55, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
28. BERTHIAUME, Denise, *L'observation de l'enfant en milieu éducatif*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, 2004, p. 211.

- 29 BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019, p. 454.
- 30 MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 55, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
- 31 MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 55, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
- 32 UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL, *Portail Enfance et Familles. Étapes du développement*, Montréal, Université de Montréal, [<http://www.portailenfance.ca/wp/modules/developpement-de-lenfant/grandes-etapes-du-developpement/>] (consulté en septembre 2020).
- 33 FERLAND, Francine, *Le développement de l'enfant au quotidien*, Montréal, Éditions du CHU Sainte-Justine, 2014.
- 34 BOUCHARD, Caroline, *Le développement global de l'enfant de 0 à 6 ans en contextes éducatifs*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2019.
- 35 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES CENTRES DE LA PETITE ENFANCE, *Pas à pas... Mon parcours éducatif*, Montréal, Association québécoise des centres de la petite enfance, [<http://www.agcpe.com/nos-services/educatif/sur-mesure/pas-a-pas-mon-parcours-educatif/>] (consulté en septembre 2020).
- 36 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION (ONTARIO), *Continuum de développement*, Toronto, ministère de l'Éducation, [<http://www.edu.gov.on.ca/gardedenfants/oelf/continuum/>] (consulté en septembre 2020).
- 37 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (NOUVEAU-BRUNSWICK), *Curriculum éducatif pour la petite enfance francophone du Nouveau-Brunswick*, Fredericton, ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, [https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/education/elcc/content/curriculum/curriculum_educatif.html] (consulté en septembre 2020).
- 38 MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 91, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
- 39 BERTHIAUME, Denise, *L'observation de l'enfant en milieu éducatif*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, 2004, p. 88.
- 40 BERTHIAUME, Denise, *L'observation de l'enfant en milieu éducatif*, Montréal, Gaëtan Morin Éditeur, 2004, p. 67.
- 41 MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Dossier éducatif de l'enfant*, Québec, ministère de la Famille, [<https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderiers/dossier-educatif/Pages/index.aspx>] (consulté en septembre 2020).
- 42 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 123.0.4, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202/>], (consulté en septembre 2020).
- 43 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 123.0.5, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202/>], (consulté en septembre 2020).
- 44 MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 19,

- [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
45. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 64, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
46. MINISTÈRE DE LA FAMILLE, *Accueillir la petite enfance : programme éducatif pour les services de garde du Québec (version 2019)*, Québec, Publications du Québec, p. 28, [https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/programme_educatif.pdf] (consulté en septembre 2020).
47. CANTIN, Gilles, « Un cadre de référence pour les relations parents-éducatrices en services de garde éducatifs : l'approche centrée sur la famille », dans BIGRAS, Nathalie et Gilles CANTIN, *Les services de garde éducatifs à la petite enfance au Québec : recherche, réflexions et pratiques*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2008, p. 43.
48. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 123.0.7, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202/>], (consulté en septembre 2020).
49. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 123.0.6, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202/>], (consulté en septembre 2020).
50. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (chapitre S-4.1.1, r. 2)*, Québec, Éditeur officiel du Québec, art. 123.0.4, [<http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/S-4.1.1,%20r.%202/>], (consulté en septembre 2020).

